

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 JANVIER 2019

JCT/IC/NL – N° VILLE_2019DL006

Date de convocation : 10 janvier 2019

Affichage du compte-rendu : 24 janvier 2019

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : PERSONNEL MUNICIPAL - Création poste accroissement saisonnier d'activité

L'an deux mille dix neuf, le dix sept janvier à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Thierry BUTIN, Danièle POTIRON, Michel MALTRAIT, Claude COLIN, Dominique BABE, Florent RIVOIRE, Souade KACI, Eddie BREVALLE, Thierry HAON, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Chantal RUBIO, Eliane LEON, Gérard POTIRON, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Cécile TOURNIER, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Joël CAS, Annie BERTON, Lilian MORINON, Maurice DUMONTET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Martine BONNAUD (donne pouvoir à Thierry HAON), Christiane PUTHOD (donne pouvoir à Eliane LEON), Thierry MOLLARET (donne pouvoir à Réjane CLOUPET)

Excusés / absents : Céline BARIOZ, Philippe COLSON

Secrétaire de séance : Eliane LEON

Rapporteur : Danièle POTIRON

En vertu de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié, les collectivités territoriales et établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires pour faire face à un besoin d'accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois.

Les services du centre technique Henri Arnaud se trouvent confrontés à un besoin de personnel saisonnier durant la période d'avril à août 2019. Ainsi, et afin de maintenir l'exécution des travaux liés directement au rythme des saisons en espaces verts et du service fêtes et cérémonies, il est proposé la création des emplois saisonniers suivants :

Services espaces verts :

- 2 emplois d'adjoint technique à temps complet, du 1^{er} avril au 31 août 2019 ;
 - 2 emplois d'adjoint technique à temps complet du 1^{er} mai au 31 août 2019 ;
- pour les travaux d'entretien et de fleurissement estival.

Services fêtes et cérémonies :

- 1 emploi d'adjoint technique à temps complet du 1^{er} au 30 juin 2019, relatif aux opérations de manutention des matériels dédiés aux fêtes et cérémonies.

En conséquence, après avoir délibéré le conseil municipal :

- **CRÉE** à compter du 1^{er} avril 2019 jusqu'au 31 août 2019, pour les besoins du service espaces verts, 2 emplois d'adjoint technique, à temps complet (indice brut 348 - indice majoré 326) ;
- **CRÉE** à compter du 1^{er} mai 2019 jusqu'au 31 août 2019, pour les besoins du service espaces verts, 2 emplois d'adjoint technique à temps complet (indice brut 348 - indice majoré 326) ;
- **CRÉE** à compter du 1^{er} juin 2019 jusqu'au 30 juin 2019, pour les besoins du service fêtes et cérémonies, 1 emploi d'adjoint technique à temps complet (indice brut 348 - indice majoré 326) ;
- **DIT** que ces emplois seront pourvus dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 823 compte 64131 du budget et 012 fonction 024 compte 64131.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Claude TALBOT.